

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Saint-Quentin
Commune de Maissemy

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu Salle Polyvalente, le

Judi 19 février 2026 à 18:00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2025
- 2) Délibération approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 3) Délibération pour la vente de la parcelle ZA15
- 4) Délibération de signature de la convention ADS
- 5) Délibération pour le remboursement de Toshiba

Question(s) diverse(s) :

Madame Régine MICHAUT, Maire




PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2025
COMMUNE DE MAISSEMY

La réunion a débuté le 19 décembre 2025 à 10h30 sous la présidence du Maire, Madame MICHAUT REGINE.

Membres présents :

- Madame DECROIX Roselyne - Conseillère
- Madame DUBOIS Catherine - Adjointe
- Madame FATOUX Viviane - Adjointe
- Monsieur HOUSSIN Gaëtan - Conseiller
- Madame MICHAUT Régine - MAIRE
- Madame SARDINI Marie-Ange – Conseillère
- Madame POURPLANCHE Karine - Conseillère

Membres absents représentés :

- Monsieur DELALIEU Hubert - Conseiller Pouvoir donné à Mme DUBOIS Catherine - Adjointe
- Monsieur LAMOUREUX Freddy - Conseiller Pouvoir donné à Mme MICHAUT Régine- Maire

Membres absents :

Secrétaire de séance : Madame DUBOIS Catherine
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025
- 2025_32 - Délibération pour l'achat d'un ballon d'eau chaude
- Questions diverses

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Madame Le Maire demande si tout le monde a bien reçu et lu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre dernier. Aucune observation n'étant constatée, il est ensuite paraphé et signé par Madame le Maire et la Secrétaire de séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

9 voix pour

2025_26 - Délibération pour l'achat d'un ballon d'eau chaude

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales.
Le besoin de remplacement / d'installation d'un ballon d'eau chaude pour le bâtiment situé à l'adresse Mairie de Maissemy 1, rue de la Croix Saint-Claude MAISSEMY 02490.

- Les devis présentés par les entreprises consultées,

Considérant :

- que le ballon d'eau chaude actuellement en service est défectueux.
- que son remplacement est nécessaire pour assurer la continuité du service et le confort des usagers,
- que l'offre de l'entreprise Bricoman est plus avantageuse au regard du prix, des caractéristiques techniques et des délais d'intervention,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

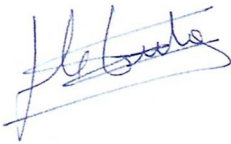
9 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 11h15.

Madame DUBOIS Catherine
Secrétaire de séance



Madame MICHAUT RÉGINE,
Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à **18 heures 00**, le Conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents :

- Régine MICHAUT
- Catherine DUBOIS
- Gaëtan HOUSSIN
- Karine POURPLANCHE
- Marie-Ange SARDINI
- Roselyne DECROIX

Absents ayant donné pouvoir :

- Viviane FATOUX donne pouvoir à Catherine DUBOIS
- Hubert DELALIEU donne pouvoir à Régine MICHAUT

Absent :

- Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance :

Catherine DUBOIS

1. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2025

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance du **19 décembre 2025**, celui-ci est soumis à approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

⇒ **Approuve à l'unanimité** le procès-verbal du 19 décembre 2025.

2. Délibération relative à l'approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Rappel du contexte

Vu la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) ;

Vu l'article 15 de ladite loi demandant aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 décembre 2025 portant ouverture de la procédure de définition des zones d'accélération et arrêtant les modalités de la concertation publique prévue du 7 janvier 2026 au 28 janvier 2026 ;

Considérant que la concertation publique s'est déroulée conformément aux modalités arrêtées :

- Mise à disposition d'un dossier en mairie ;
- Mise en ligne d'informations sur le site internet communal ;
- Registre d'expression du public ouvert aux jours et horaires définis ;
- Affichage municipal annonçant la concertation.

Bilan de la concertation

Le registre de concertation a recueilli **2 remarques défavorables**.

Les observations ont été analysées et n'appellent pas de modification majeure des zones initialement présentées.

Présentation des zones d'accélération

Les zones d'accélération proposées concernent les énergies suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières (limité)
- Éolien

Les cartes localisant précisément ces zones sont annexées à la présente délibération.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité** les zones d'accélération des énergies renouvelables.

3. Délibération relative à la vente de la parcelle ZA 015

Madame le Maire explique que suite à la délibération n°2025-05 concernant la cession des parcelles non bâties, votée le **24 février 2025 à l'unanimité**, il convient de préciser les modalités de vente.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer afin de préciser :

- le nom du futur acquéreur,
- le lieu de la parcelle,
- ainsi que le prix de vente de la terre de bois appartenant à la Commune de MAISSEMY.

Elle précise que l'acquéreur est prioritaire à la vente en raison de la proximité de ses terres avec ladite parcelle.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'après consultation du notaire de Cambrai, un prix de vente a été fixé. Le futur acquéreur a été informé de la mise en vente et s'est vu proposer l'achat de la parcelle.

Madame le Maire présente les éléments suivants :

- **Parcelle section ZA n°015 (0,235 ares)**
- **Prix de vente : 4 000 €**
- **Acquéreur : Monsieur SERGHERAERT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ **Approuve à l'unanimité** le prix et la cession de la parcelle mentionnée ci-dessus.
 - ➔ **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.**
-

4. Délibération relative à la signature de la convention ADS

Afin d'adhérer au service d'Application du Droit des Sols (ADS) pour la transmission des dossiers à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ **Autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention ADS.**
-

5. Délibération relative au remboursement de la société TOSHIBA

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder au remboursement de la société **TOSHIBA** pour un montant de **601,21 €** en notre faveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ **Approuve à l'unanimité** le remboursement de la somme de 601,21 €.
-

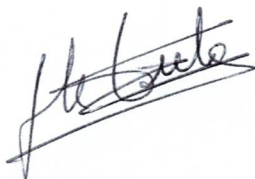
Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18 heures 22**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La Secrétaire de séance,
Catherine DUBOIS

Le Maire,
Régine MICHAUT





République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Maissemy

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
9	6	6 + 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Polyvalente, sous la présidence de **REGINE MICHAUT**, Maire.

Présents : **DECROIX Roselyne**, **DUBOIS Catherine**, **HOUSSIN Gaëtan**, **MICHAUT Régine**, **POURPLANCHE Karine**, **SARDINI Marie-Ange**.

Absents : **LAMOUREUX Freddy**.

Représentés : **DELALIEU Hubert** pouvoir donné à **MICHAUT Régine**, **FATOUX Viviane** pouvoir donné à **DUBOIS Catherine**.

Madame DUBOIS Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation
13 février 2026

Objet : Délibération approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables
N° de délibération : 02_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	2	8	0	0	0

Objet: Approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Rappel du contexte

Vu la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER);

Vu l'article 15 de ladite loi demandant aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 décembre 2025, portant ouverture de la procédure de définition des zones d'accélération et arrêtant les modalités de la concertation publique prévues du 7 janvier 2026 au 28 janvier 2026;

Considérant que la concertation publique s'est déroulée conformément aux modalités arrêtées:

- Mise à disposition d'un dossier en mairie;
- Mise en ligne d'informations sur le site internet communal;
- Registre d'expression du public ouvert aux jours et horaires définis;
- Affichage municipal annonçant la concertation.

Bilan de la concertation

Le registre de concertation a recueilli 2 remarques contre. Les observations ont été analysées et n'appellent pas de modification majeure des zones initialement présentées.

Présentation des zones d'accélération

Les zones d'accélération proposées dans la délibération du 02 décembre 2025 et concernent les énergies suivantes:

- Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières (limité)
- Éolien

Les cartes localisant précisément ces zones sont annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
REGINE MICHAUT,
 Maire



N°	Prénoms	Noms	Qualité	Signature	Date
1					
2					
3					
4					
5					



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Maissemy

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
9	6	6 + 2 pouvoirs

Date de convocation
13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Polyvalente, sous la présidence de **REGINE MICHAUT**, Maire.

Présents : **DECROIX Roselyne, DUBOIS Catherine, HOUSSIN Gaëtan, MICHAUT Régine, POURPLANCHE Karine, SARDINI Marie-Ange.**

Absents : **LAMOUREUX Freddy.**

Représentés : **DELALIEU Hubert pouvoir donné à MICHAUT Régine, FATOUX Viviane pouvoir donné à DUBOIS Catherine.**

Madame DUBOIS Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour la vente de la parcelle ZA15
N° de délibération : 03_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	2	8	0	0	0

Madame le Maire explique que suite à la délibération 2025-05 concernant la cession des parcelles non bâties votée le 24 février 2025 à l'unanimité.

Madame le Maire, indique qu'il faut délibérer et préciser le nom du futur acquéreur le lieu de la parcelle ainsi que la proposition du prix de vente de la terre de bois de la Commune de MAISSEMY;

Madame le Maire informe qu'après avoir consulté le Notaire de Cambrai un prix de vente pour la parcelle a été défini et que le futur acquéreur a été informé de la mise en vente et s'est vu proposer l'achat de la parcelle.

Madame le Maire énumère la parcelle mentionnant le prix de vente ainsi que l'acquéreur.

Concernant la parcelle section ZA 015 (0.235 a) au prix de 4 000€, acquéreur Monsieur SERGHERAERT.

Madame le Maire propose de voter pour le prix de la parcelle mentionnée ci-dessus,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
REGINE MICHAUT,
Maire





République Française

 Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Maissemy

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
9	6	6 + 2 pouvoirs

Date de convocation
 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Polyvalente, sous la présidence de **REGINE MICHAUT**, Maire.

Présents : **DECROIX Roselyne, DUBOIS Catherine, HOUSSIN Gaëtan, MICHAUT Régine, POURPLANCHE Karine, SARDINI Marie-Ange.**

Absents : **LAMOUREUX Freddy.**

Représentés : **DELALIEU Hubert pouvoir donné à MICHAUT Régine, FATOUX Viviane pouvoir donné à DUBOIS Catherine.**

Madame DUBOIS Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Délibération de signature de la convention ADS
N° de délibération : 04_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	2	8	0	0	0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'adhérer au service d'Application du Droit des Sols (ADS) pour la transmission des dossiers à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
REGINE MICHAUT,
 Maire

